Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2022

Convoqué le 16 Décembre 2022, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 23 Décembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

<u>Présents</u>: JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Excusée: TERRIER Blandine

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr MOULIN Emmanuel comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 25 Novembre 2022 (décision unanime)

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la procédure de révision partielle de la carte communale dans le cadre d'étendre deux zones d'activités et de classer constructible le terrain de l'ancienne scierie.

Après examen de la demande au cas par cas, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) Auvergne Rhône-Alpes décide de soumettre cette révision à une évaluation environnementale (étude financée par la CCPM), ce qui génère une mission de concertation.

Au regard du faible impact sur l'habitat, Monsieur le Maire propose de ne retenir que la mise en place d'un registre de concertation (obligatoire, coût de ce registre : 200 € HT), auquel sont joints les documents au fur et à mesure de leur avancement et leur validation (consultable en mairie, salle du conseil). Monsieur le Maire propose également la rédaction et diffusion d'articles dans le bulletin municipal ou la presse locale ainsi que sur le site internet de la commune.

Monsieur BANCEL Jean-Paul demande quelle aide financière a obtenue la commune. Monsieur le Maire répond que la commune a reçu une aide de l'Etat de 4 494 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

REGULARISATIONS FONCIERES

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a nécessité de procéder à la régularisation foncière de la voirie communale N° 22 desservant le hameau de « La Martine ».

Le cabinet GEOLIS a été missionné pour établir le relevé topographique et le document d'arpentage définissant les nouvelles limites. Il a été convenu que l'emprise de la voirie traversant les propriétés privées soit cédée à l'euro symbolique avec dispense de paiement à la Commune de Montregard.

Après réalisation de la mission du cabinet GEOLIS, la division parcellaire se décompose ainsi :

Références parcelles	Surfaces parcelles initiales	Nouveaux propriétaires	Nouveaux n° de parcelles	Surfaces parcelles
*	2 403 m2	Mme DOUDAINE née FAUVET Chantal	H 1058	1 394 m2
H 683		Mme DOUDAINE née FAUVET Chantal	H 1059	934 m2
		Commune de Montregard	H 1057	75 m2
	2 228 m2	Mme FAURE Denise	H 1061	1 290 m2
H 684		Mme FAURE Denise	H 1062	869 m2
		Commune de Montregard	H 1060	69 m2
	2 720 m2	Mme PAILLET Alphonsine	H 1067	1 553 m2
H 685		Mme PAILLET Alphonsine	H 1068	1 087 m2
		Commune de Montregard	H 1066	80 m2
	2 202 m2	Mr ABRIAL Joseph	H 1073	1 655 m2
H 686		Mr ABRIAL Joseph	H 1074	451 m2
		Commune de Montregard	H 1072	96 m2

Références parcelles	Surfaces parcelles initiales	Nouveaux propriétaires	Nouveaux n° de parcelles	Surfaces parcelles
	2 142 m2	Mme BEAL Marie	H 1076	1 683 m2
H 687		Mme BEAL Marie	H 1077	374 m2
		Commune de Montregard	H 1075	85 m2
	2 660 m2	Groupement forestier de la Vallée de l'Ardèche	H 1079	2 034 m2
H 688		Groupement forestier de la Vallée de l'Ardèche	H 1080	521 m2
		Commune de Montregard	H 1078	105 m2
	2 538 m2	Mme FAURE Denise	H 1064	1 864 m2
H 689		Mme FAURE Denise	H 1065	581 m2
		Commune de Montregard	H 1063	93 m2
	3 565 m2	Mr PICHON Jean-Michel	H 1082	2 640 m2
H 690		Mr PICHON Jean-Michel	H 1083	814 m2
		Commune de Montregard	H 1081	111 m2
	3 842 m2	Mme PAILLET Alphonsine	H 1070	2 848 m2
H 691		Mme PAILLET Alphonsine	H 1071	853 m2
		Commune de Montregard	H 1069	141 m2
	4 250 m2	Mme BONNEFOY Marie-Thérèse	H 1085	3 466 m2
H 692		Mme BONNEFOY Marie-Thérèse	H 1086	401 m2
11002		Mme BONNEFOY Marie-Thérèse	H 1087	68 m2
		Commune de Montregard	H 1084	315 m2

DROIT DE PLACE

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'installation de commerçants ambulants sur le domaine public, il y a lieu de définir les tarifs et modalités d'occupation du domaine public communal.

- Une convention est signée par les deux parties.
- Le demandeur doit fournir une attestation d'assurance.
- La commune peut mettre à disposition un accès de branchement électrique.
- Application d'un tarif unique à hauteur de 5 € par passage.
- Paiement d'avance par trimestre.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

FONDS CONCOURS

Monsieur le Maire présente les opérations réalisées au titre des exercices 2021/2022 et propose de solliciter auprès de la Communauté de Communes un fonds de concours suivant le détail joint :

OPERATIONS	TOTAL DEPENSES REALISEES	SUBVENTIONS PERCUES	MONTANT RESTANT SOUMIS AU FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS VERSE	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE
PROGRAMME VOIRIES 2021	488 781,28	59, 105	428 675,69	214 259,64	78,20
MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	4 817,80	0,00	4 817,80	0	2 408,90
CREATION VOIRIE FORESTIERE	84 081,25	55 330,40	1 085,65	0	542,82
RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	42 557,44	21 873,00	20 684,44	0	10 342,22
TOTAUX	620 237,77	137 308,99	455 263,58	214 259,64	13 372,14

Monsieur BANCEL Jean-Paul demande de ne pas oublier de relancer un programme d'enrobé pour nos routes communales. Monsieur le Maire répond que ce programme n'est pas oublié.

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

664 697.75 X 25% = 166 174.43 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de :

Chapitre / article	Opération	Montant
202 – Frais de réalisation documents d'urbanisme	132 – Carte communale	300,00 €
2313 – Constructions immobilisations corporelles en cours	161 – Garage communal	47 000,00 €
275 – Dépôts et cautionnements versés		750,00€
TOTAL		48 050,00 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

DECISION MODIFICATIVE

1- Budget Commune

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour enregistrer les travaux en régie réalisés par les agents techniques.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Distancian	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Lyray FONGTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 230.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la soction d'investissement	0.00 €	7 230,00 €	0,00 €	0,00€
R-722 ; Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 230.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert ontre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 230.00 €
Total RONGTIONNEMENT	i pion€	7230.00	0.00	: ⁽¹ 14' 7'23600€
INVESTISSEMENTALIS				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 230,00 €
TOTAL R 021 : Viroment de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 230,00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	7 230,00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 230,00 €	0.00 €	0.00 €
TOMINVESTISSEMENT AND THE	ANY/ SET O OOK	4 7730,00 E	0,000	// // // // // // // // // // // // //
property of the property of the state of the		revenione.		14200,000

Le Conseil Municipal valide cette modification N° 3 : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1- Emprunt:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la contractualisation d'un emprunt de 10 000 € au taux de 2.7 % sur 10 pour le budget assainissement en vue de la réalisation de l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement.

2- Achat terrain:

Monsieur le Maire expose qu'il a sollicité Mr SAMUEL César pour l'acquisition d'une bande de terrain afin de réaliser une liaison piétonne entre le bourg et la salle multiactivités. Mr SAMUEL a répondu qu'il souhaité vendre la totalité de ces parcelles. Le Conseil Municipal refuse cette proposition et va poursuivre les négociations.

3- Coupure d'électricité et délestage :

Monsieur le Maire annonce la réunion du groupe de travail du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans le but de prévoir l'organisation en cas de délestage du réseau électrique durant l'hiver.

Le Maire,

Gilles JURY

Le Secrétaire de Séance,

MOULIN, Emmanuel